

GUIDE À L'ATTENTION DU CANDIDAT A LA VAE

Validation des Acquis de l'Expérience – V6.2

Béziers Formation est AAP *(Architecte Accompagnateur de parcours)* **dans le cadre du dispositif France VAE** pour les filières sanitaire et social et générale**.**

VAE – Béziers Formation 2026 - 2027

Le référent VAE assure l'accueil et l'information sur le dispositif. Il propose ensuite un accompagnement aux candidats à la VAE et encadre l'ensemble des étapes constitutives de la démarche qui vous sont présentées dans ce guide.
Vous trouverez sur notre site internet www.beziers-formation.com les statistiques des VAE réalisées depuis plusieurs années.

L'équipe :

Stéphanie NOGUÉ, Directrice et conseillère et accompagnatrice VAE : **06 51 06 51 89**
Dane TEIKI, Directeur adjoint, référent administratif et interlocuteur handicap.
Robin NOGUÉ, Référent VAE, AAP, consultant expert et formateur (sur RDV)

Béziers Formation - Accompagnement VAE
8 rue Malakoff – 34410 SÉRIGNAN

www.beziers-formation.com

contact@beziers-formation.fr

VAE@beziers-formation.fr

Pourquoi ce guide ? ..... p 4
L'esprit de la loi..... p 5
Les enjeux de la VAE ..... p 6
Besoin d'aide pour choisir votre diplôme ?..... p 7
La démarche VAE..... p 9

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Etape 1 : l'information ..... p 10
Etape 2 : la demande de recevabilité ..... p 11
Etape 3 : Le dossier VAE (livret 2) ..... p 13
Etape 4 : le jury ..... p 16
Etape 5 : le suivi post jury ..... p 17

ACCOMPAGNEMENT

Pourquoi choisir l'accompagnement ? ..... p 18
Déroulement de l'accompagnement ..... p 19

FINANCEMENT

Les différents financements..... p 21

INFORMATIONS

Références législatives et réglementaires ..... p 22
Glossaire ..... p 23

Pourquoi ce guide ?



Béziers Formation a souhaité mettre à votre disposition un support facilitant votre cheminement de candidat à la VAE…

En effet la mise en œuvre d'une Validation des Acquis de l'Expérience ne s'improvise pas, c'est pourquoi nous avons conçu ce support afin de vous guider dans toutes les étapes à venir. Ce « Guide à l'attention du candidat à la VAE » a pour vocation de vous détailler les différentes étapes menant à l'obtention du diplôme visé.

Dans ce guide, chaque étape de la VAE est expliquée de manière à vous permettre d'identifier clairement les acteurs à solliciter, les coûts et les délais à prévoir et les supports à utiliser. Vous y trouverez des conseils opérationnels et des modèles d'outils pour passer du projet à la pratique dans une démarche efficiente.

Bien évidemment, l'ensemble de l'équipe de Béziers Formation reste à votre disposition pour vous informer, conseiller, guider, accompagner… à tout moment.

L’esprit de la loi

La VAE a été mise en place par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Ce dispositif est inscrit dans le livre 6 du code du travail (JO des 26 et 28 avril 2002). Loi modifiée par l’article 78 de la loi n°2016-1088 du 8 aout 2016.

La VAE permet à toute personne d’acquérir la totalité ou partie d’un diplôme, d’un titre à finalité professionnelle, ou d’un certificat de qualification répertorié par une branche professionnelle, en faisant valider les acquis de l’expérience professionnelle et ou bénévole.

La VAE s’adresse aux :

- Salariés en CDI, CDD, Intérimaires…
- Non-salariés : professions libérales, exploitants agricoles, artisans commerçants, travailleurs indépendants…
- Agents publics, titulaires ou non,
- Demandeurs d’emploi, indemnisés ou non,
- Bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.

La seule condition…

Est de justifier d’une expérience professionnelle ou bénévole conséquente en rapport direct avec la certification visée.

ALERTE CPF

Absence injustifiée à l’examen = remboursement possible des sommes engagées au titre du CPF.

Voir détail page 24

Loi n° 2026-534 du 25 juin 2026 – art. L.6323-6 du Code du travail

Les enjeux de la VAE

En votre qualité de candidat, la VAE peut représenter pour vous :
Une valorisation sociale et l'éventualité d'une reconnaissance «monétaire».
Une satisfaction personnelle et une nouvelle chance dans le parcours professionnel et parcours de vie.
Un moyen d'aborder et de gérer différemment le parcours de formation continue.
Une gestion du temps et une gestion financière plus économique en matière de formation.
Un moyen de faire face aux évolutions rapides du marché de l'emploi et à la concurrence des jeunes diplômés.

> « Ma recommandation est de garder à l'esprit que la démarche de VAE demande beaucoup de persévérance, d'investissement, d'endurance et surtout une bonne dose de détermination… »

Bon à savoir …

Seules les certifications inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont accessibles par la VAE.

www.francecompetences.fr

La VAE est éligible au CPF.

MON COMPTE FORMATION

Besoin d'aide pour choisir votre diplôme ?

Si vous ressentez le besoin de confirmer votre intérêt pour cette démarche ou bien de préciser votre choix de certification, vous pouvez avoir recours à un AAP architecte accompagnant de parcours.

Béziers Formation, centre de formation crée en 2004 pourra vous proposer :

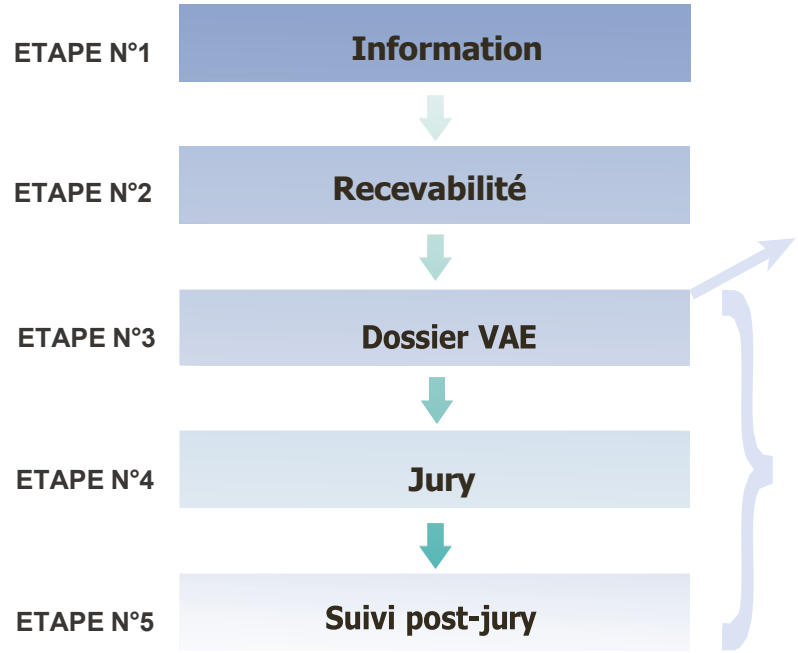
- Des conseils avisés d'un AAP sur la VAE
- L'accès à un entretien avec conseil personnalisé et gratuit
- Un appui pour analyser la pertinence du recours à la VAE au regard de votre projet personnel ou professionnel
- Une aide à l'identification des diplômes les plus pertinents à votre profil

Stéphanie Nogué Directrice Béziers Formation

Il me parait indispensable d'être orienté par un organisme expérimenté, sur le choix du diplôme au regard de son expérience acquise et de son projet. Cette première étape favorise la recevabilité du dossier et ne peut qu'augmenter le taux de réussite.

La démarche VAE

Une démarche VAE classique dure en moyenne de trois à douze mois et comprend 5 grandes étapes :



Inscription et contractualisation de l'accompagnement

Nous vous proposons un accompagnement individualisé et méthodologique incluant entretiens et des directives de travail individuel, depuis la rédaction du dossier VAE jusqu'à la finalisation de votre projet.

La démarche VAE …

… dans le cadre de France VAE

Le dispositif France VAE est issu d'une expérimentation, **REVA,** dont l'objectif était de simplifier et d'accélérer la certification des compétences professionnelles par la **VAE**.

- Dans l'esprit de REVA nous proposons un financement de base simple et unique du parcours des candidats. Et votre accompagnement par un consultant expert en VAE peut-être entièrement financé par votre CPF.

- De plus vous bénéficiez d'un accompagnement renforcé et individualisé dès le démarrage du parcours en intégrant si nécessaire des actes formatifs complémentaires courts mis à votre disposition.

- Enfin, toutes les démarches administratives sont réalisées par votre AAP

Etape N°1 : L'information

Nous vous proposons un entretien individuel sur les modalités de la VAE.

L'espace accueil VAE vous informe sur le dispositif VAE et vous aide à choisir la certification la plus adaptée au regard de votre expérience.

Calendrier démarche VAE

ÉTAPES	DATES	DURÉE
Dépôt Livret de recevabilité	Du 1er janvier au 31 décembre	Entre 1 et 2 mois
Accompagnement VAE	Du 1er octobre au 30 mai ou 30 juin	Entre 2 et 6 mois
Dépôt dossier VAE	Généralement avant fin décembre ou fin juin	Dès la fin de l'accompagnement pour le livret 2
Jury VAE	Généralement octobre, novembre, mars, juin	De 1 à 4 mois après le dépôt du livret 2

Etape N°2 : La demande de recevabilité

Il s'agit d'une étape frontière, qui, à l'image d'un sas d'entrée, va permettre d'analyser la demande de VAE et d'en évaluer la pertinence.
Pour effectuer cette demande de recevabilité, vous devez télécharger un dossier de recevabilité accessible ci-dessous

Ministères	Lieu de retrait et de dépôt de candidature	Prestataire d'accompagnement	Site à consulter
Ministère chargé de la santé	Agence de services et de paiement (ASP)	Tout organisme prestataire de formation VAE labellisé.	Agence de Services et de Paiement
Ministère de l'éducation nationale *(enseignement professionnel)*	Dava	Les dispositifs académiques de validation des acquis (Dava) : les services académiques, habilités par le recteur, mettent en œuvre les prestations d'aide aux candidats à la VAE.	France VAE
Ministère chargé du travail	Dreets	Tout organisme de formation agréés VAE.	Titres professionnels
Ministère chargé de la jeunesse	Directions régionales	Équipe d'accompagnateurs nommés ou organismes de formation conventionnés par la direction régionale.	Découvrir la VAE

Étapes de la démarche

Le dossier de recevabilité *(CERFA – Fiche pratique N°1)*

Il vous permet de retracer l'ensemble de vos expériences professionnelles et personnelles, de vos formations initiales et continues en rapport avec le diplôme demandé.
Vous devez y joindre des pièces justificatives telles que des fiches de paie, des attestations de formation, des certificats de travail, des photocopies de diplôme et tout document venant attester l'existence d'une expérience.

L'étude du dossier

L'organisme certificateur, via France VAE le plus souvent, va procéder à un contrôle de conformité à partir du dossier de recevabilité et vérifier la durée minimale de 1 année d'expériences professionnelles et ou extra-professionnelles dans le champ du diplôme concerné par la demande.
Puis cet organisme établit une analyse qualitative de l'expérience décrite et vérifie qu'elle correspond bien au diplôme visé. Il se base pour cela sur le référentiel du diplôme. Il s'agit là de vérifier le choix du diplôme au regard de votre parcours. .

Puis vous recevez, sous un délai d'environ un ou deux mois après le dépôt, l'avis de recevabilité ou de «non» recevabilité du diplôme visé. Cet avis ne préjuge en aucun cas de la validation finale prononcée par le jury et de son étendue (totale ou partielle).

PASSAGE A L'ÉTAPE 3

A noter

Tout candidat à la VAE peut déposer, par année civile, une seule demande pour une même certification ou deux demandes pour des certifications différentes.

La démarche France VAE

Etape N°1 : L'information

4 possibilités

- Vous nous avez trouvé sur France VAE et vous vous êtes inscrit directement sur la plateforme
- Vous avez contacté l'espace accueil VAE Occitanie qui vous a donné nos coordonnées (1)
- Vous avez trouvé l'information sur notre site internet
- Un de nos anciens stagiaires vous a parlé de nous

⟹ **Nous vous proposons un entretien individuel sur les modalités de la VAE.**

(1) L'espace accueil VAE vous informe sur le dispositif VAE et vous aide à choisir la certification la plus adaptée au regard de votre expérience.

Etape N°2 : L'entretien

Lors de l'entretien nous vérifions l'adéquation entre vos expériences et le diplôme envisagé.
Le cas échéant nous proposons la réalisation de stage pour compléter cette expérience.
Puis nous envoyons un formulaire d'accord de confidentialité réciproque.
Et nous demandons, après la signature de cet accord, votre carte d'identité exigée par France VAE.
Enfin nous proposons un RDV pour le dossier de faisabilité qui sera complété avec l'AAP.

Calendrier démarche VAE

ÉTAPES	DATES	DURÉE
Dépôt dossier de faisabilité	Du 1er janvier au 31 décembre	Entre 2 jours et 1 mois
Accompagnement VAE	Du 1er octobre au 30 mai ou 30 juin	Entre 2 et 6 mois
Dépôt dossier VAE	Généralement avant fin décembre ou fin juin	Dès la fin de l'accompagnement livret 2
Jury VAE	Généralement octobre, novembre, mars, juin	De 1 à 4 mois après le dépôt du livret 2

⟶ PASSAGE A L'ÉTAPE 3

Etape N°3 : Le dossier VAE (livret 2)

La rédaction du Livret 2

Le livret 2 est la matérialisation de votre démarche VAE.
C'est le document qui vous permettra de mettre en avant vos acquis en lien avec le diplôme sollicité.
La rédaction de ce dossier et sa présentation sont l'expression d'une compétence et également de votre personnalité.
Il représente en moyenne une cinquantaine de pages sans les annexes. Ce dossier sera soumis au jury avant votre audition.

Les éléments incontournables du dossier :

Le détail de votre parcours professionnel, personnel et de formation

Votre parcours de formation initiale et continue
Votre parcours professionnel et ou personnel
L'évolution de votre parcours

La mise en perspective de vos acquis avec le référentiel du diplôme

L'argumentation et le lien entre vos acquis présentés et le contenu et ou le référentiel visé

L'analyse de votre parcours en termes de compétences et de connaissances

La description des 3 ou 4 missions principales de votre parcours et le cadre dans lequel vous les avez exercées (entreprise, associations, administration, autres…)
Vos compétences acquises au cours de ces expériences
vos connaissances acquises et mobilisées

Les annexes

Illustrations significatives de vos expériences et de vos compétences

Le dépôt du Livret 2

Une fois la rédaction terminée, nous envoyons ou déposons un exemplaire dématérialisé du livret 2

Etape N°4 : Le jury

Le rôle du jury est d'évaluer votre demande de VAE au regard de votre dossier VAE et de votre audition.
Le jury est composé principalement d'enseignants et de professionnels de la discipline.

Les critères d'évaluation de votre dossier portent sur :

L'évolution de votre parcours personnel et professionnel (niveau de maîtrise des activités et des compétences, niveau des connaissances acquises) vos potentialités (niveau de l'expression écrite, capacité à la distanciation, analyse, synthèse) la pertinence de votre projet.

L'audition permet :

De compléter ou d'expliciter les informations fournies dans votre dossier, de mieux comprendre vos activités réelles et de repérer les éléments les plus significatifs de votre expérience au regard des exigences du diplôme, de vérifier que vous êtes capable d'adapter vos compétences à différents contextes, de juger de votre aptitude à l'expression orale (maîtrise de la terminologie utilisée).

L'audition dure en moyenne une heure (présentation et échanges avec le jury).

Après délibération, le jury accorde soit une validation totale, soit une validation partielle, soit aucune validation.

Validation totale

Le jury accorde une validation totale du diplôme car il considère que le candidat a les compétences et les connaissances attendues dans le référentiel : dans ce cas, chaque module acquis sera validé et le diplôme sera accordé. Ce diplôme ne comporte aucune mention relative à la VAE, il a exactement la même valeur qu'un diplôme obtenu par un étudiant.

Validation partielle

Le jury accorde une validation partielle s'il constate que le candidat a des manques : dans ce cas seuls les modules acquis seront validés. Le jury préconise des modes d'acquisitions «classiques», modules à acquérir par la formation. Il peut aussi innover quant aux modes d'acquisition et d'évaluation des compétences et connaissances complémentaires à acquérir : rapport d'activité,

Aucune validation

Le jury peut refuser la demande de validation car il considère que le candidat n'a pas le niveau requis : dans ce cas les raisons du refus sont indiquées et par conséquent aucune validation n'est accordée.

Etape N°5 : Le suivi post-jury

Le suivi post-jury est mis en œuvre en cas de validation partielle ou lors d'un refus de validation.

Il s'agit d'un entretien d'1h30 réalisé par l'accompagnant VAE, afin de connaître les possibilités qui s'offrent à vous pour obtenir la validation des modules non acquis par la VAE.

En cas de réinscription, l'accompagnant VAE vous indiquera la marche à suivre.

Une validation partielle ne doit pas être vécue par un candidat comme un déni de reconnaissance remettant en cause ses compétences professionnelles mais comme une véritable opportunité pour ressortir grandi de son passage dans ce dispositif.

L'accompagnement

Pourquoi choisir d'être accompagné ?

- Un meilleur accès à l'information liée au diplôme et à la méthodologie
- Un calendrier et une organisation du travail mieux maitrisés
- Un regard extérieur professionnel et individualisé
- Une motivation accrue et des perspectives de succès plus importantes



Bon à savoir

La durée et les modalités de l'accompagnement diffèrent selon le diplôme visé

"L'accompagnement n'est pas trop rapproché pour laisser avancer le candidat à son rythme. Néanmoins les rendez-vous obligent à produire pour pouvoir présenter son travail à son formateur. Le regard d'une personne neutre sur l'expérience et le diplôme visé permet de réajuster le mode d'écriture. Le travail sur la préparation au passage devant le jury est quant à lui parfois indispensable."

Déroulement de l'accompagnement

Accompagnement pour le livret 2 :

Contenu	Objectifs	Acteurs	Durée
Un atelier méthodologique	S'approprier le dossier VAE et les attendus du jury	• Accompagnant VAE • Vous	2 heures
Un entretien pédagogique	Comprendre le référentiel du diplôme et cibler les principales missions à développer	• Accompagnant VAE • Vous	2 heures
Un entretien pédagogique	Aider à formaliser les savoirs, analyser les contenus, travailler sur les productions écrites	• Accompagnant VAE • Vous	De 12 à 16 heures
Suivi pédagogique	Être guidé dans la démarche Bénéficier d'une relecture de la production écrite pour apporter des modifications	• Accompagnant VAE • Vous	De 4 à 6 heures *Réparties du début à la fin de l'accompagnement*

L'un des aspects les plus importants à considérer est la gestion du temps : des rendez-vous sont fixés par un calendrier et les étapes de la rédaction doivent être bien respectées, ce qui n'est pas toujours aisé à conjuguer avec l'organisation quotidienne d'une vie professionnelle et familiale.

Accompagnement

.

Accompagnement pour le passage devant le jury :

Contenu	Objectifs	Acteurs	Durée
Un atelier méthodologique Se préparer à l'audition	• Présentation des attendus du jury • Organisation pratique • Simulation d'entretien	• Accompagnant VAE • Vous	De 2 à 4 heures

L'important est d'être vraiment bien préparé sur sa présentation c'est-à-dire ce que l'on va dire, expliquer. Vous serez bien moins stressé avant d'entrer dans la salle et le jury a saura être à l'écoute et avoir une attitude ouverte ce qui vous mettra rapidement mise à l'aise

Accompagnement pour le post-jury :

Contenu	Objectifs	Acteurs	Durée
Un entretien post-jury	• Organiser la mise œuvre des préconisations ou • Orienter vers un autre parcours	• Accompagnant VAE • Vous	1 heure 30

Le financement

Pour les salariés du privé

Le Compte Personnel de Formation CPF peut être abondé par l'employeur.

Le Plan de développement des compétences (OPCO, FAF)

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP). Ce mode permet un financement jusqu'à 2000 euros maximum (2026)

Pour les agents de la fonction publique

Le CPF (Compte Personnel de Formation). Il est impératif de contacter son service de proximité en charge des ressources humaines afin d'obtenir des informations complémentaires dans l'utilisation de ce dispositif.

Le Plan de développement des compétences (ex plan de formation)

Pour les demandeurs d'emploi et personnes sans emploi

Le CPF (Compte Personnel de Formation).

Il peut être abondé par pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.

La région Occitanie peut cofinancer les frais d'accompagnement VAE

Pour les non-salariés (profession libérale …)

Le CPF (Compte Personnel de Formation).

Le Fonds d'Assurance Formation dont vous dépendez

A noter

Le tableau des tarifs est présent sur le site Internet www.beziers-formation.com rubrique formations CPF

Béziers Formation vous accompagne dans vos démarches de financement n'hésitez pas à nous contacter.

Plus d'informations concernant les financements CPF sur **www.moncompteformation.gouv.fr**

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Loi N°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale

Code du travail :
Articles L611-1 et 611-2 relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie
Article L6313-1 à 6313-14 relatifs aux catégories d'actions de formation

Code de l'éducation :
Articles L335-5 relatifs aux dispositions communes aux formations technologiques et aux formations professionnelles
Articles L613-3 à 613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de diplômes -

GLOSSAIRE

Activité

L'activité professionnelle est une des composantes d'un emploi type. Elle est composée d'un ensemble de tâches que le titulaire de la certification est en capacité de réaliser.

Compétence

Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...).

Référentiel du diplôme

Il décrit l'ensemble des compétences, aptitudes et connaissances propres à chaque certification, ainsi que les niveaux d'exigences requis pour chacune d'entre elles. Il est établi à partir du référentiel d'activités. Il décrit également les modalités et les procédures d'évaluation (nature des évaluations, composition du jury, etc.).

RNCP

(Répertoire national des certifications professionnelles) Base de données des certifications à finalité professionnelle, accessible à partir du site www.cncp. gouv.fr.

Tous les diplômes et les titres qui figurent dans le RNCP sont classés selon cinq niveaux qui permettent de situer la qualification d'une personne ayant réussi avec succès les évaluations permettant l'octroi d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle.

Les Niveaux

Ils établissent un lien entre formation et marché du travail en définissant une correspondance avec le positionnement des emplois que pourraient occuper les titulaires de la certification en fonction du métier visé ou des fonctions susceptibles d'être assumées avec des degrés de responsabilité et d'autonomie définis.

Ces niveaux s'échelonnent de 1 à 7.

Niveau 7 - bac + 5 Connaissance affirmée des fondements scientifiques, maîtrise des processus de conception, de recherche ou d'expertise.

Niveau 6 - bac + ¾

Maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.

Niveau 5 - bac + 2

Capacités et connaissances permettant d'assurer de façon autonome des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion.

Niveau 4 - bac

Capacité à exercer un travail de façon autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.

Niveau 3 – CAP/BEP

Capacité d'utiliser les instruments et techniques qui se rapportent à un travail d'exécution.

Information CPF

Présentation obligatoire aux évaluations

Dans le cadre d'une formation financée par le **Compte Personnel de Formation (CPF)**, la **loi n° 2026-534 du 11 mai 2026** renforce les obligations des candidats. Cette disposition est prévue à l'article **L.6323-6 du Code du travail.**

VOTRE ENGAGEMENT

Vous vous engagez à suivre votre formation jusqu'à son terme et à vous présenter aux évaluations, examens, certifications ou jurys prévus dans votre parcours.

EN CAS D'ABSENCE INJUSTIFIÉE

Les sommes engagées au titre de votre CPF peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement par la Caisse des dépôts et consignations.

EN CAS D'EMPÊCHEMENT

Prévenez votre organisme de formation dans les meilleurs délais et fournissez tout justificatif utile.

À RETENIR

Absence injustifiée à l'examen = remboursement possible des sommes engagées au titre du CPF.

AF4I – Béziers Formation
8 rue Malakoff - 34410 SÉRIGNAN

contact@beziers-formation.fr
VAE@beziers-formation.fr

www.beziers-formation.com

Stéphanie Nogué
Directrice
AAP VAE au 06 51 06 51 89

Robin Nogué
Référent VAE
AAP VAE au 06 05 46 81 40

Dane Teiki
Directeur adjoint
Référent administratif au 06 49 32 51 87